



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2024 12			Exercice N-1 31/08/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	931 432		931 432	931 432		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	245 521	224 159	21 363	41 863	20 501	48.97
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 176 953	224 159	952 795	973 295	20 501	2.11
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	769		769	394	375	95.15
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 755 500	670 136	2 085 364	2 303 694	218 330	9.48
	Autres créances	132 852		132 852	92 735	40 116	43.26
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	97 246		97 246	367 925	270 679	73.57
	Charges constatées d'avance (3)	26 106		26 106	27 494	1 388	5.05
	Total III	3 012 474	670 136	2 342 337	2 792 243	449 906	16.11
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 189 427	894 295	3 295 132	3 765 538	470 406	12.49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2024 12	Exercice N-1 31/08/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	494 069	494 069		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	700 000	700 000		
	Report à nouveau	643 878	649 962	6 084	0.94
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	450 314	593 916	143 602	24.18
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 398 261	2 547 946	149 686	5.87
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	162 849	424 416	261 567	61.63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 023	205 167	38 144	18.59
	Dettes fiscales et sociales	522 143	563 429	41 286	7.33
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	44 856	24 579	20 277	82.50
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	896 871	1 217 591	320 720	26.34
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 295 132	3 765 538	470 406	12.49

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 896 871 1 217 591

12

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2024 12			Exercice N-1 31/08/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 124 415	52 300	5 176 715	5 507 246	330 531	6.00
Chiffre d'affaires NET	5 124 415	52 300	5 176 715	5 507 246	330 531	6.00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			351 154	293 968	57 186	19.45
Autres produits			143	11	132	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			5 528 011	5 801 224	273 213	4.71
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 601 563	4 749 649	148 086	3.12
Impôts, taxes et versements assimilés			3 730	6 173	2 443	39.58
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 501	23 252	2 752	11.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			250 296	209 497	40 799	19.47
Dotations aux provisions						
Autres charges			35 829	3	35 826	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 911 919	4 988 575	76 656	1.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			616 092	812 649	196 557	24.19
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2024 12	31/08/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	15 551	12 617	2 935	23.26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	15 551	12 617	2 935	23.26
2. Résultat financier (V-VI)	15 551	12 617	2 935	23.26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	600 541	800 032	199 491	24.94
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		698	698	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	200		200	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	200	698	498	71.33
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 176	2 176	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		2 176	2 176	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	200	1 478	1 678	113.53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	150 427	204 638	54 211	26.49
Total des produits (I+III+V+VII)	5 528 211	5 801 922	273 711	4.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 077 897	5 208 006	130 109	2.50
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	450 314	593 916	143 602	24.18

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 295 131.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 176 715.21 Euros et dégageant un bénéfice de 450 314.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Table with 4 columns: Description, Valeur brute début d'exercice, Réévaluations, Acquisitions. Rows include: Autres postes d'immobilisations incorporelles, Installations générales agencements aménagements divers, Matériel de transport, Matériel de bureau et informatique, Mobilier, and TOTAL GENERAL.

Table with 5 columns: Description, Diminutions (Poste à Poste, Cessions), Valeur brute en fin d'exercice, Réévaluation Valeur d'origine fin exercice. Rows include: Autres immobilisations incorporelles, Installations générales agencements aménagements divers, Matériel de transport, Matériel de bureau et informatique, Mobilier, and TOTAL GENERAL.

Etat des amortissements

Table with 6 columns: Situations et mouvements de l'exercice, Montant début d'exercice, Dotations de l'exercice, Diminutions Reprises, Montant fin d'exercice. Rows include: Installations générales agencements aménagements divers, Matériel de transport, Matériel de bureau et informatique, Mobilier, and TOTAL GENERAL. A second section details the ventilation of dotations into linear, depreciation, exceptional, and derogatory amortizations.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	676 705	250 296	256 864		670 136
TOTAL	676 705	250 296	256 864		670 136
TOTAL GENERAL	676 705	250 296	256 864		670 136
Dont dotations et reprises d'exploitation		250 296	256 864		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	503 809	503 809	
Autres créances clients	2 251 692	2 251 692	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 827	6 827	
Débiteurs divers	126 024	126 024	
Charges constatées d'avance	26 106	26 106	
TOTAL	2 914 458	2 914 458	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	167 023	167 023		
Taxe sur la valeur ajoutée	520 333	520 333		
Autres impôts taxes et assimilés	1 810	1 810		
Groupe et associés	162 849	162 849		
Autres dettes	44 856	44 856		
TOTAL	896 871	896 871		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions oordinaires	20.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	931 431			931 431	
Total	931 431			931 431	

Les éléments constitutifs du fonds commercial ne présentent pas de durée d'utilisation limitée et ne positionnent pas l'entité dans le cadre de l'amortissement de ces éléments.

Un test de dépréciation a été partiqué et a confirmé que la valeur actuelle du fonds de commerce correspond au moins à la valeur au bilan.

Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de l'exercice clos le 31/08/2024.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Il existe deux types de provision :

- les créances relatives aux clients faisant l'objet d'une procédure collective sont systématiquement dépréciées,
- l'analyse de l'antériorité des autres créances et des retards d'encaissement conduit à déprécier certaines antériorités au cas par cas.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	124 586
Total	124 586

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 500
Dettes fiscales et sociales	1 810
Total	164 310

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 106
Total	26 106



CERA

31 rue Henri Rochefort
75017 PARIS

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2024



+33 (0)1 30 21 30 18 | 34, rue Penthièvre, 75008 PARIS – France

SOLAES.FR

RICHEMONT CAPERAA AUDIT SAS de Commissariat aux comptes
Compagnie de Paris - Capital 80 000 € - RCS Paris B 481 805 240



CERA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2024

Aux associés de la société CERA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CERA relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.





Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.





Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 février 2025

Pierre CAPERAA
Commissaire aux comptes,
Inscrit auprès de la Compagnie
Régionale de Versailles



CERA

Etats financiers et fiscaux

Exercice clos le 31/08/2024

CERA
31 RUE HENRI ROCHEFORT
75017 PARIS

COMPTES ANNUELS

ACA NEXIA
31 rue Henri Rochefort
75017 PARIS
01 47 66 77 88

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2024 12			Exercice N-1 31/08/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	931 432		931 432	931 432		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	245 521	224 159	21 363	41 863	20 501	48.97
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		1 176 953	224 159	952 795	973 295	20 501	2.11
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	769		769	394	375	95.15
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 755 500	670 136	2 085 364	2 303 694	218 330	9.48
	Autres créances	132 852		132 852	92 735	40 116	43.26
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	97 246		97 246	367 925	270 679	73.57
	Charges constatées d'avance (3)	26 106		26 106	27 494	1 388	5.05
	Total III	3 012 474	670 136	2 342 337	2 792 243	449 906	16.11
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 189 427	894 295	3 295 132	3 765 538	470 406	12.49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2024 12		Exercice N-1 31/08/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000		100 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	494 069		494 069			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	10 000		10 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	700 000		700 000			
	Report à nouveau	643 878		649 962		6 084	0.94
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		450 314		593 916		143 602	24.18
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		2 398 261		2 547 946		149 686	5.87
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	162 849		424 416		261 567	61.63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 023		205 167		38 144	18.59
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	522 143		563 429		41 286	7.33
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	44 856		24 579		20 277	82.50
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	896 871		1 217 591		320 720	26.34
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 295 132		3 765 538		470 406	12.49

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 896 871 1 217 591

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2024 12			Exercice N-1 31/08/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	5 124 415	52 300	5 176 715	5 507 246		330 531	6.00
Chiffre d'affaires NET	5 124 415	52 300	5 176 715	5 507 246		330 531	6.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			351 154	293 968		57 186	19.45
Autres produits			143	11		132	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			5 528 011	5 801 224		273 213	4.71
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 601 563	4 749 649		148 086	3.12
Impôts, taxes et versements assimilés			3 730	6 173		2 443	39.58
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 501	23 252		2 752	11.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			250 296	209 497		40 799	19.47
Dotations aux provisions							
Autres charges			35 829	3		35 826	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 911 919	4 988 575		76 656	1.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			616 092	812 649		196 557	24.19
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2024	Exercice N-1 31/08/2023	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	15 551	12 617	2 935	23.26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	15 551	12 617	2 935	23.26
2. Résultat financier (V-VI)	15 551	12 617	2 935	23.26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	600 541	800 032	199 491	24.94
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		698	698	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	200		200	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	200	698	498	71.33
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 176	2 176	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		2 176	2 176	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	200	1 478	1 678	113.53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	150 427	204 638	54 211	26.49
Total des produits (I+III+V+VII)	5 528 211	5 801 922	273 711	4.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 077 897	5 208 006	130 109	2.50
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	450 314	593 916	143 602	24.18

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 295 131.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 176 715.21 Euros et dégageant un bénéfice de 450 314.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	931 432		
Installations générales agencements aménagements divers	205 335		
Matériel de transport	10 218		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 187		
TOTAL	255 740		
TOTAL GENERAL	1 187 172		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			931 432	931 432
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			205 335	205 335
Matériel de transport		10 218		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			40 187	40 187
TOTAL		10 218	245 521	245 521
TOTAL GENERAL		10 218	1 176 953	1 176 953

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		163 683	20 289		183 972
Matériel de transport		10 218		10 218	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		39 975	212		40 187
TOTAL		213 876	20 501	10 218	224 159
TOTAL GENERAL		213 876	20 501	10 218	224 159
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	20 289				
Matériel de bureau informatique mobilier	212				
TOTAL	20 501				
TOTAL GENERAL	20 501				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	676 705	250 296	256 864		670 136
TOTAL	676 705	250 296	256 864		670 136
TOTAL GENERAL	676 705	250 296	256 864		670 136
Dont dotations et reprises d'exploitation		250 296	256 864		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	503 809	503 809	
Autres créances clients	2 251 692	2 251 692	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 827	6 827	
Débiteurs divers	126 024	126 024	
Charges constatées d'avance	26 106	26 106	
TOTAL	2 914 458	2 914 458	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	167 023	167 023		
Taxe sur la valeur ajoutée	520 333	520 333		
Autres impôts taxes et assimilés	1 810	1 810		
Groupe et associés	162 849	162 849		
Autres dettes	44 856	44 856		
TOTAL	896 871	896 871		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions oordinaires	20.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	931 431			931 431	
Total	931 431			931 431	

Les éléments constitutifs du fonds commercial ne présentent pas de durée d'utilisation limitée et ne positionnent pas l'entité dans le cadre de l'amortissement de ces éléments.

Un test de dépréciation a été partiqué et a confirmé que la valeur actuelle du fonds de commerce correspond au moins à la valeur au bilan.

Aucune dépréciation n'a été constatée au titre de l'exercice clos le 31/08/2024.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Il existe deux types de provision :

- les créances relatives aux clients faisant l'objet d'une procédure collective sont systématiquement dépréciées,
- l'analyse de l'antériorité des autres créances et des retards d'encaissement conduit à déprécier certaines antériorités au cas par cas.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	124 586
Total	124 586

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 500
Dettes fiscales et sociales	1 810
Total	164 310

ANNEXE

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 106
Total	26 106

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2024 12	31/08/2023 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL	931 432	931 432		
20700000 FONDS COMMERCIAL	115 099	115 099		
20710000 ACHAT CLIENTELE	79 514	79 514		
20720000 ACHAT CLIENTELE	681 969	681 969		
20721000 FONDS DE COMMERCE PROFILES	54 850	54 850		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 363	41 863	20 501	48.97
21810000 A.A.I.DIVERS HYERES	66 999	66 999		
21813000 A.A.I ISSY MOBILIER	138 336	138 336		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT		10 218	10 218	100.00
21830000 MAT. DE BUREAU & INFORMATIQUE	37 495	37 495		
21840000 MOBILIER DE BUREAU HYERES	2 692	2 692		
28181100 AMORT. A.A.I HYERES	47 601	41 146	6 455	15.69
28181300 AMORT. A.A.I MOBILIER ISSY	136 371	122 537	13 834	11.29
28182000 AMORT. MAT. DE TRANSPORT		10 218	10 218	100.00
28183000 AMORT. MAT. DE BUREAU	37 495	37 283	212	0.57
28184000 AMORT. MOBILIER HYERES	2 692	2 692		
Total II	952 795	973 295	20 501	2.11
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	769	394	375	95.15
40910000 FOURNISSEURS AVANCES-ACPTES	769	394	375	95.15
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 085 364	2 303 694	218 330	9.48
41120000 CLIENTS AUTRES TAUX ET EXO	63 403		63 403	
41150000 CLIENTS	2 188 289	2 399 849	211 560	8.82
41600000 CLIENTS DOUTEUX A 20%	503 809	580 549	76 741	13.22
49100000 PROV. DEPRECIAT° CPTES CLIENTS	250 296	192 914	57 382	29.75
49120000 PROV/DEPREC. CLTS DOUTEUX	419 841	483 791	63 950	13.22
AUTRES CREANCES	132 852	92 735	40 116	43.26
40100000 FOURNISSEURS	530		530	
40980000 FRS- AVOIRS A RECEVOIR	124 586	61 757	62 829	101.74
44560000	43		43	
44566000 TVA DEDUCT S/ABS	630	3 892	3 262	83.82
44586000 TVA S/ FAC. NON PARVENUES	6 155	19 507	13 353	68.45
46710000 Compte ACA IDF	908	2 038	1 130	55.43
46720000 FRAIS A REFACTURER		5 541	5 541	100.00
DISPONIBILITES	97 246	367 925	270 679	73.57
51212000 CREDIT AGRICOLE		7 450	7 450	100.00
51240000 BNP	97 246	360 475	263 229	73.02
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	26 106	27 494	1 388	5.05
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	26 106	27 494	1 388	5.05
Total III	2 342 337	2 792 243	449 906	16.11
TOTAL GENERAL	3 295 132	3 765 538	470 406	12.49

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2024 12		31/08/2023 12		Euros	%
CAPITAL	100 000		100 000			
10100000 CAPITAL	100 000		100 000			
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	494 069		494 069			
10420000 PRIME DE FUSION	494 069		494 069			
RESERVE LEGALE	10 000		10 000			
10611000 RESERVE LEGALE	6 189		6 189			
10612000 RESERVE LEG.PV NETTE LT	3 811		3 811			
AUTRES RESERVES	700 000		700 000			
10680000 AUTRES RESERVES	700 000		700 000			
REPORT A NOUVEAU	643 878		649 962		6 084	0.94
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	643 878		649 962		6 084	0.94
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	450 314		593 916		143 602	24.18
Total I	2 398 261		2 547 946		149 686	5.87
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	162 849		424 416		261 567	61.63
45500001 ACA DEV. - IS INTEGRATION			69 399		69 399	100.00
45500002 NEXIA S&A - IS INTEGRATION	18 520				18 520	
45510000 COMPTE COURANT ACA NEXIA	144 329		355 017		210 688	59.35
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	167 023		205 167		38 144	18.59
40100000 FOURNISSEURS	4 523		25 937		21 414	82.56
40810000 FRS, FACTURES NON PARVENUES	162 500		179 230		16 730	9.33
DETTES FISCALES ET SOCIALES	522 143		563 429		41 286	7.33
44551000 TVA A PAYER	75 431		68 575		6 856	10.00
44571200 TVA COLLECTEE A 8,5%	3 610				3 610	
44573000 TVA COLLECTÉE 20%	357 324		395 878		38 554	9.74
44587300 TVA 20% CLIENTS DOUTEUX	83 968		96 758		12 790	13.22
44860000 ETAT, CHARGES A PAYER	1 810		2 217		407	18.36
AUTRES DETTES	44 856		24 579		20 277	82.50
41120000 CLIENTS AUTRES TAUX ET EXO			3 600		3 600	100.00
41150000 CLIENTS	42 364		20 979		21 385	101.94
46720000 FRAIS A REFACTURER	2 491				2 491	
Total IV	896 871		1 217 591		320 720	26.34
TOTAL GENERAL	3 295 132		3 765 538		470 406	12.49

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2024 12	Exercice N-1 31/08/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	5 176 715	5 507 246	330 531	6.00
70611000 PRESTATIONS EXPERTISE RÉVISION	204 910	200 981	3 929	1.95
70611100 PRESTATIONS EXPERTISE BPO	1 870 368	1 827 092	43 276	2.37
70611300 PRESTATIONS EXPERTISE TENUE	425 940	501 953	76 014	15.14
70611500 PRESTATIONS JURIDIQUES	50 504	68 248	17 743	26.00
70613100 PREST.COMMISSARIAT AUX COMPTES	2 303 155	2 458 829	155 674	6.33
70613200 PRESTATIONS AUDIT CONTRACTUEL	27 900		27 900	
70614000 PRESTATIONS CONSOLIDATION	71 000	102 007	31 007	30.40
70616000 PRESTATIONS EXPERTISE SOCIALE	177 965	217 155	39 190	18.05
70617000 PRESTATIONS DUE DILIGENCES	2 000	95 000	97 000	102.11
70618100 PRESTAT° CONSEIL EN ORGANISAT°	41 040	31 482	9 558	30.36
70618200 PRESTATIONS CONSEIL FINANCIER	5 934	4 500	1 434	31.87
Chiffre d'affaires NET	5 176 715	5 507 246	330 531	6.00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	351 154	293 968	57 186	19.45
78174000 REP. PROV. DEPREC. CREANCES	256 864	215 086	41 778	19.42
79111100 FRAIS FACTURÉS AUX CLIENTS	93 314	78 523	14 791	18.84
79116100 AUTRES FRAIS REFACTURÉS GROUPE	976	359	617	171.77
AUTRES PRODUITS	143	11	132	NS
75800000 PRODUITS GESTION COURANTE	143	11	132	NS
Total des Produits d'exploitation	5 528 011	5 801 224	273 213	4.71
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	4 601 563	4 749 649	148 086	3.12
60411000 HONORAIRES RETROCEDES ACA IDF	1 080	2 310	1 230	53.25
60419000 HONORAIRES RETROCEDES AUTRES	26 460	16 275	10 185	62.58
60612000 EDF HYERES	36	1 429	1 393	97.45
61550000 ENTRETIEN VEHICULES		225	225	100.00
61560000 MAINTENANCE	6 673	12 135	5 462	45.01
61615000 ASSURANCE VEHICULES	449	1 097	648	59.04
61616000 ASSURANCE R.C. EXPERTS	10 127	10 956	829	7.57
61617000 ASSURANCE R.C CAC	32 245	33 294	1 049	3.15
62140000 HONORAIRES MISE A DISPOSITION	637 238	623 884	13 354	2.14
62260000 HONORAIRES	6 000	6 000		
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	43	156	114	72.70
62510000 FRAIS DE MISSION REFACTURABLES	80 374	68 734	11 640	16.93
62520000 FRAIS DE MISSIONS NON REFACTUR	13 090	10 805	2 285	21.15
62570000 FRAIS DE RÉCEPTION		344	344	100.00
62600000 FRAIS POSTAUX		6	6	100.00
62611000 TELEPHONE HYERES	12 410	13 337	927	6.95
62700000 FRAIS DE BANQUE	4 884	4 808	76	1.58
62810000 COTISATIONS OEC	1 770	1 770		
62812100 COTISATIONS CRCC	13 758	13 691	67	0.49
62821000 COTISATIONS H2A	12 559	12 489	69	0.55
62860000 FRAIS D'ARCHIVAGE	6 187	7 367	1 179	16.01
62870000 COÛTS DE STRUCTURE ROCHEFORT	3 736 179	3 908 536	172 357	4.41
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 730	6 173	2 443	39.58
63330000 PARTICIPAT° FORMAT° CONTINUE		288	288	100.00
63511000 CFE - CVAE	2 765	4 232	1 467	34.66
63514000 TAXE VEHICULE DE SOCIETES	965	1 653	688	41.62

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2024 12	31/08/2023 12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	20 501	23 252	2 752	11.83
68112000 DOT. AMORT. IMM. CORPORELLES	20 501	23 252	2 752	11.83
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	250 296	209 497	40 799	19.47
68174000 DOT PROV.DEPRECIATION CREANCES	250 296	209 497	40 799	19.47
AUTRES CHARGES	35 829	3	35 826	NS
65400000 CREANCES IRRECOURVABLES	35 815		35 815	
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	14	3	11	312.35
Total des Charges d'exploitation	4 911 919	4 988 575	76 656	1.54
Résultat d'exploitation	616 092	812 649	196 557	24.19
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	15 551	12 617	2 935	23.26
66150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	15 551	12 617	2 935	23.26
Total des Charges financières	15 551	12 617	2 935	23.26
Résultat financier	15 551	12 617	2 935	23.26
Résultat courant avant impôts	600 541	800 032	199 491	24.94
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		698	698	100.00
77200000 PRODUITS S/EXERCICE ANTERIEURS		698	698	100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	200		200	
77520000 PRODUITS CESSION IMMOB	200		200	
Total des Produits exceptionnels	200	698	498	71.33
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		2 176	2 176	100.00
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 500	1 500	100.00
67120000 AMENDES NON DEDUCTIBLES		676	676	100.00
Total des Charges exceptionnelles		2 176	2 176	100.00
Résultat exceptionnel	200	1 478	1 678	113.53
IMPOTS SUR LES BENEFICES	150 427	204 638	54 211	26.49
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	150 427	204 638	54 211	26.49
Total des produits	5 528 211	5 801 922	273 711	4.72
Total des charges	5 077 897	5 208 006	130 109	2.50
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	450 314	593 916	143 602	24.18

CERA

31 RUE HENRI ROCHEFORT

75017 PARIS

DOSSIER FISCAL

ACA NEXIA
31 rue Henri Rochefort

75017 PARIS
01 47 66 77 88

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092023	et clos le	31082024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
CERA			31 RUE HENRI ROCHEFORT		
SIRET	3	5	3	0	9
	1	8	7	9	0
	0	0	0	5	9
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			0 1 0 9 2 0 2 1		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
NEXIA S&a 31 rue Henri Rochefort					
75017 PARIS					
			SIRET	4	0
				2	8
				8	9
				7	9
				4	0
				0	0
				3	6

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		601 706	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

--	--	--	--	--	--

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
ACA NEXIA 31 rue Henri Rochefort 75017 PARIS Tél: 01 47 66 77 88					
OGA/OMGA		Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date: 10/12/2024	Lieu: PARIS
				Qualité et nom du signataire: President JURAMIE Olivier	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné				Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024					
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065															
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a	600 000	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d					
Montant des distributions										e					
autres que celles visées en (a),										f					
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g					
										h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j					
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		600 000			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.										
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :										
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les							
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.						
						5	6	7	8						
K DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)															
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À						0 %	15 %	19 %							
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice															
MVLT réalisée au cours de l'exercice															
MVLT restant à reporter															
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															

Désignation de l'entreprise : CERA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 31 RUE HENRI ROCHEFORT

75017 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 3 5 3 0 9 1 8 7 9 0 0 0 5 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 0 8 2 0 2 4		N-1 3 1 0 8 2 0 2 3				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
	Fonds commercial (1)	AH	931 432	AI		931 432		931 432		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
	Autres immobilisations corporelles	AT	245 521	AU	224 159	21 363		41 863		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW						
	Avances et acomptes	AX		AY						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH		BI						
	TOTAL (II)		BJ	1 176 953	BK	224 159	952 795		973 295	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
En cours de production de biens		BN		BO						
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	769	BW		769		394		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 755 500	BY	670 136	2 085 364		2 303 694		
	Autres créances (3)	BZ	132 852	CA		132 852		92 735		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
	Disponibilités	CF	97 246	CG		97 246		367 925		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 106	CI		26 106		27 494		
	TOTAL (III)	CJ	3 012 474	CK	670 136	2 342 337		2 792 243		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 189 427	1A	894 295	3 295 132		3 765 538		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Dans le bilan, les renseignements relatifs aux stocks sont donnés dans le tableau 2023

Dossier N° CERA01 en Euros.

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACA NEXIA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quanta

Désignation de l'entreprise : CERA

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.0....0.0.0.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	494 069	494 069
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	700 000	700 000
	Report à nouveau	DH	643 878	649 962
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	450 314	593 916
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 398 261	2 547 946
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	162 849	424 416
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	167 023	205 167
	Dettes fiscales et sociales	DY	522 143	563 429
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	44 856	24 579
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	896 871	1 217 591
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 295 132	3 765 538
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	3 811	3 811
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	896 871	1 217 591
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CERA										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF					
		FG	5 124 415	FH	52 300	FI	5 176 715	5 507 246			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 124 415	FK	52 300	FL	5 176 715	5 507 246			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	351 154	293 968			
	Autres produits (1) (11)					FQ	143	11			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 528 011	5 801 224			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 601 563	4 749 649			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 730	6 173			
	Salaires et traitements*					FY					
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	20 501	23 252	
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	250 296	209 497		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	35 829	3			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 911 919	4 988 575			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	616 092	812 649			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 551	12 617			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	15 551	12 617			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15 551)	(12 617)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	600 541	800 032			

Désignation de l'entreprise : CERA

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		698	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	200		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	200	698	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		2 176	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		2 176	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	200	(1 478)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	150 427	204 638	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 528 211	5 801 922	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 077 897	5 208 006	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	450 314	593 916	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	15 551	12 616	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	94 290	78 882	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
		A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6		obligatoires	A9
A8			dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Rrix de cession d'immobilisation				200	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : CERA												Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	931 432	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *						Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						Dont Composants M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV	205 335	KW		KX	
		Matériel de transport *								KY	10 218	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	40 187	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes								LK		LL		LM		
	TOTAL III								LN	255 740	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T	
		Autres participations								8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés								1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières								1T		1U		1V			
TOTAL IV								1Q		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	1 187 172	0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	931 432	1X	931 432	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS	MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU	MM		MN	205 335	MO	205 335			
		Matériel de transport				IV	MP	10 218	MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS		MT	40 187	MU	40 187			
		Emballages récupérables et divers *				IX	MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes						NC	ND		NE		NF			
	TOTAL III						IY	NG	10 218	NH	245 521	NI	245 521		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	0U		M7		0W		
		Autres participations						I0	0X		0Y		0Z		
		Autres titres immobilisés						I1	2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières						I2	2E		2F		2G				
TOTAL IV						I3	NJ		NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	0K	10 218	0L	1 176 953	0M	1 176 953			

Exercice N, clos le :

3 1 0 8 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CERA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1)

Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2)

Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3)

Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4)

Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5)

Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CERA

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	163 683	QE	20 289	QF		QG	183 972
immobilisations	Matériel de transport	QH	10 218	QI		QJ	10 218	QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	39 975	QM	212	QN		QO	40 187
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	213 876	QV	20 501	QW	10 218	QX	224 159
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	213 876	QP	20 501	QQ	10 218	QR	224 159

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CERA								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	676 705	6U	250 296	6V	256 864	6W	670 136
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	676 705	TY	250 296	TZ	256 864	UA	670 136
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	676 705	UB	250 296	UC	256 864	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	250 296	UF	256 864			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : CERA

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	503 809		503 809			
	Autres créances clients		UX	2 251 692		2 251 692			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO)		Z1						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 827		6 827			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	126 024		126 024			
	Charges constatées d'avance		VS	26 106		26 106			
	TOTAUX			VT	2 914 458	VU	2 914 458	VV	
	RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	167 023		167 023						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	520 333		520 333						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 810		1 810						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	162 849		162 849						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	44 856		44 856						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	896 871	VZ	896 871					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CERA					Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 8 2 0 2 4												
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	450		314					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			WB								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	965		XE	965							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX			XW								
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	150		427					
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %						I8									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN			WN						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR								
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ							
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3									
										WR	601		706						
TOTAL I																			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS			WT						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			WH						
										WP			WW						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									XB			I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ									
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A			XA						
	Produit net des actions et parts d'intérêts :												ZX						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													ZY						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XD								
	Majoration d'amortissement *										XF								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5								
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA								
			Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi a redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC								
		Bassin urbain a dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC									
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit			ZI			XG						
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2									
TOTAL II										XH									
III. RÉSULTAT FISCAL																			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI	601			706									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL							XJ						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													XL						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	601			706			XO						

Désignation de l'entreprise : CERA			Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TVS	9K		9L	
Participation des salariés	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : CERA														Néant ☐ *										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	649	962	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB																
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	593	916				ZD																
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE	600 000																
						Autres répartitions	ZF																	
	TOTAL I	OF	1	243		878	Report à nouveau	ZG	643 878															
						(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 243 878														
RENSEIGNEMENTS DIVERS																								
Exercice N :														Exercice N-1 :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ																
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR																	
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS																	
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	27 540		18 585														
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ																
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	637 238		623 884														
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 043		6 156														
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV																	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	3 930 742		4 101 024													
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	4 601 563		4 749 649														
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 765		4 232														
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS			9Z	965		1 941													
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	3 730		6 173														
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	1 020 611		1 394 601														
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	910 386		938 248														
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*						OB																	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS																	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5.97 %		4.36 %																
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG																	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH																	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	601 706		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL													
						Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC													
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	8 329 393		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO													
						Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF													
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	4	0	2	8	8	9	7	9	4	0	0	0	3	6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : CERA Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1 207 PF	10 218		10 218		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(7)	(8)	(9)	
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	200	200				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		200				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							
		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : CERA

Néant *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CERA

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CERA		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1	3 811				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3	3 811				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7	3 811				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : CERA					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/09/2023			et clos le : 31/08/2024		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :							YP	0	
dont apprentis							YF		
dont handicapés							YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale							RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							OA	5 176 715	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OL	200	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges							OT		
TOTAL 1							OX	5 176 915	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OH	143	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							OE		
Subventions d'exploitation reçues							OF		
Variation positive des stocks							OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							OI	94 290	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							XT		
TOTAL 2							OM	94 432	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats							ON	27 576	
Variation négative des stocks							OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							OR	4 573 987	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OW	35 829	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OY		
TOTAL 3							OJ	4 637 393	
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)							OG	633 955	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).							SA	633 955	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV	×			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	5 176 915	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX	78 067 943		
Période de référence				GY	01/09/2023	GZ		31/08/2024	
Date de cessation						HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	3 1 0 8 2 0 2 4	N° SIRET	3 5 3 0 9 1 8 7 9 0 0 0 5 9		
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	CERA				
ADRESSE (voie)	31 RUE HENRI ROCHEFORT				
CODE POSTAL	75017	VILLE	PARIS		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4 996
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	ACA NEXIA			
N° SIREN (si société établie en France)	331057406	% de détention	99.92	Nb de parts ou actions	4 996	
Adresse :	N°	31	Voie	RUE HENRI ROCHEFORT		
	Code postal	75017	Commune	PARIS	Pays	

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie			
	Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie			
	Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie			
	Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 8 2 0 2 4

N° SIRET

3 5 3 0 9 1 8 7 9 0 0 0 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CERA

ADRESSE (voie)

31 RUE HENRI ROCHEFORT

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.